

SYNTHESE

La problématique des centres de réhabilitation pour grands singes (chimpanzés, bonobos, gorilles et orangs-outans) ⁽¹⁾

par
CÉLINE MAUROIS ⁽²⁾

Key-words : apes – halfway houses – sanctuaries - management

Mots-clefs : grands singes – centre de réhabilitation – sanctuaires – gestion

Summary : Discussion on rehabilitation centre for apes (chimpanzees, bonobos, gorillas and orang-utans).

The last decades had seen the creation in Africa and in Asia of several halfway houses, taking care of orphaned apes. A growing number of animals – most of them being by-products of the lucrative bushmeat trade, especially in Africa – are looked after in these sanctuaries, which tend to respond to the illegal traffic of live animals and to the enforcement of local law regarding primates, by offering appropriate care and living conditions. Hundreds of chimpanzees, gorillas, bonobos and orang-utans are known to be housed in 17 sanctuaries based in 13 African countries and 6 centres in Indonesia and Malaysia. This “sanctuary phenomenon” raises a lot of questions : ethical, practical and theoretical about the management of such rehabilitation centre and points up the stakes of engaging in this kind of long term nursing and rehabilitation process. Since 2000, several international workshops on these issues have been organized, in the hope of improving protection and conservation of great apes worldwide.

Résumé : La problématique des centres de réhabilitation pour grands singes (chimpanzés, bonobos, gorilles et orangs-outans).

Ces dernières décennies ont vu se créer, en Afrique et en Asie, des établissements de soins pour grands singes orphelins. Un nombre croissant d'animaux – la majorité d'entre eux sont victimes indirectes du commerce de viande de brousse, surtout en Afrique – sont pris en charge par ces sanctuaires, qui tentent de répondre au trafic illégal d'animaux vivants et à l'application des lois locales en matière de primates, en offrant à ces animaux soins, abri et des conditions de vie appropriées. Plusieurs centaines de chimpanzés, gorilles,

⁽¹⁾ Manuscrit reçu le 11 février 2003, accepté le 6 juin 2003, diffusé en 2005, 2^{ème} trimestre

⁽²⁾ Adresse : Quai de Gaulle 11 bte 13, B-4020 Liège, Belgique

Contact : celinemaurois@belgacom.net

bonobos et orangs-outans sont répartis, respectivement entre 17 sanctuaires de 13 pays africains et 6 centres en Indonésie et Malaisie. Ce “ phénomène sanctuaire ” soulève de nombreuses interrogations à la fois éthiques, pratiques et théoriques sur la gestion d’un centre de réhabilitation et met en évidence les enjeux d’un engagement dans un tel processus de prise en charge à long-terme. Depuis l’année 2000, plusieurs séminaires internationaux traitant de ces interrogations ont été organisés dans l’espoir d’aider à la protection et la conservation des grands singes à travers le monde.

Introduction

Au cours de ces dernières décennies, la situation *in situ* des espèces de grands singes africains (chimpanzé, bonobo, gorille de plaine) et asiatique (orang-outan) s’est fortement dégradée.

La destruction massive de leur habitat forestier et le braconnage – essentiellement pour le commerce de la viande de brousse ou le trafic d’animaux vivants – sont les principales menaces actuelles mettant en péril leur survie à long terme.

Toutefois, en respect des législations en matière de faune des pays d’origine, de nombreux individus issus du trafic illégal sont confisqués par les autorités locales et confiés aux bons soins de refuges et autres centres de revalidation dont la population de pensionnaires n’a cessé de croître au cours des années.

Dans cet article, nous nous intéresserons plus particulièrement aux sanctuaires pour chimpanzés (*Pan troglodytes*), bonobos (*Pan paniscus*) et gorilles de plaine (*Gorilla g. gorilla*) en Afrique ainsi qu’aux refuges pour orangs-outans (*Pongo pygmaeus*) en Asie.

Nous définirons le terme sanctuaire comme tout endroit fournissant aux animaux un abri, un lieu de refuge et de soin leur assurant des conditions de vie satisfaisantes, proches de celles en milieu naturel ainsi qu’un bien-être tant physique que moral. On peut donc le qualifier de centre de réhabilitation.

Nous décrirons sommairement les différents aspects relatifs à la gestion de ces sanctuaires et tenterons de mettre en évidence les problèmes et difficultés rencontrés.

Enfin, nous discuterons du(des) rôle(s) joué(s) par ces divers sanctuaires ou du(des) rôle(s) qu’ils doivent jouer et tenterons de comprendre comment ils s’articulent et se situent dans le cadre plus vaste et général de la problématique de la conservation d’une espèce menacée.

I. Les différents sanctuaires

La majorité de ces sanctuaires ont été créés pour des raisons humanitaires face à l'urgence et en réaction à la détresse tant physique que morale des jeunes animaux recueillis et, dès lors, l'obligation de devoir faire quelque chose de ces créatures après leur confiscation par les autorités locales.

En effet, les pongidés sont repris dans la liste des animaux intégralement protégés dans la législation du pays d'origine et leur commerce comme leur détention sont en théorie interdits. Ces sanctuaires interviennent donc dans le processus d'application des lois en matière de faune.

Une part importante de ces individus est assimilable à un produit dérivé du commerce lucratif de viande de brousse qui sévit un peu partout en Afrique - particulièrement en Afrique Centrale - ou du trafic d'animaux vivants en ce qui concerne l'Asie. La plupart sont très jeunes et arrivent bien souvent choqués, blessés, et dans des états de malnutrition et de parasitisme élevés.

Le schéma classique de fonctionnement d'un sanctuaire comprend souvent deux étapes importantes :

- une " nursery " où les plus petits sont soignés et pris en charge de manière quasi permanente, ce qui leur permet une rapide récupération mais au prix de soins intensifs.

- une étape de socialisation où les jeunes (ré)apprennent la vie en groupe, bien souvent en semi-liberté (sur une île ou dans de vastes enclos) et dans des conditions proches du milieu naturel. Cette étape s'inscrit sur plusieurs années.

Enfin, certains projets ont pour but ultime une réintroduction définitive en milieu naturel mais une telle finalité implique de nombreuses conditions préalables que tous les projets ne peuvent satisfaire (CHAMBERLAN et MAUROIS, 1998). Aussi, la majorité des sanctuaires fonctionnent comme des centres de réhabilitation avant tout et offrent une alternative à l'euthanasie pure et simple. Difficilement acceptable et sujette à débat - surtout lorsqu'il s'agit d'une espèce sévèrement menacée - la politique de ces sanctuaires s'engage alors dans un processus à long terme et complexe (rappelons qu'un pongidé peut atteindre l'âge de 50 ans en captivité).

Ces centres ont le statut d'associations sans but lucratif et dépendent donc de la générosité et de soutiens divers, le budget étant toujours un poste critique. Aussi, beaucoup fonctionnent également grâce à un volet d'accueil de bénévoles étrangers et grâce à l'appui de diverses associations centrées sur le bien-être animal d'une manière générale et qui sensibilisent le public par la diffusion d'informations et des collectes de fonds.

Ces centres emploient de la main d'œuvre locale et constituent une source de revenus non négligeable pour les populations. Ils créent petit à petit des centres éducatifs, des projets de sensibilisation et/ou de développement local qui en constituent un volet essentiel. Beaucoup s'impliquent également dans des programmes de conservation et de protection de l'espèce in situ.

Les capacités d'accueil et l'espace sont toujours limités et, devant l'afflux continu de nouveaux individus, ces sanctuaires sont confrontés à des problèmes de surpopulation et à des difficultés financières croissantes. De plus, dans certains pays, ils doivent parfois travailler dans un contexte de guerre civile ou d'insécurité généralisée.

Localisation des différents sanctuaires africains *Localisation of the different african sanctuaries*



- ❶ Gambie (CH) : Chimpanzee Rehabilitation Project (Baboon Island)
- ❷ Guinée (CH) : Centre de Conservation pour chimpanzés
- ❸ Sierra Leone (CH) : Tacaguma
- ❹ Nigéria (CH) : Pandrillus
- ❺ Cameroun (CH et G) :

}	Limbe Wildlife Center
}	Sanaga Young Chimpanzee Rescue Center
}	Zoo de Yaounde
- ❻ Gabon (G) : Projet PPG (Projet Protection des Gorilles)
- ❼ Congo (CH et G) :

}	Sanctuaire de Tchimpounga
}	HELP - Project
}	Projet PPG (Projet Protection des Gorilles)
- ❽ République Démocratique du Congo (B) : Lola ya Bonobo
- ❾ Ouganda (CH) : Ngamba Island
- ❿ Kenya (CH) : Sweetwaters Sanctuary
- ⓫ Tanzanie (CH) : Kitwe Point Sanctuary
- ⓬ Zambie (CH) : Chimfushi Wildlife Orphanage
- ⓭ Afrique du Sud (CH) : David Greybeard Sanctuary

CH = chimpanzé
B = bonobo
G = gorille

carte reprise d'après le site de PASA, «Pan African Sanctuary Alliance»
<http://www.panafricanprimates.org>

A. Les sanctuaires pour chimpanzés

1. Les sanctuaires de l'Institut Jane Goodall (JGI) ¹

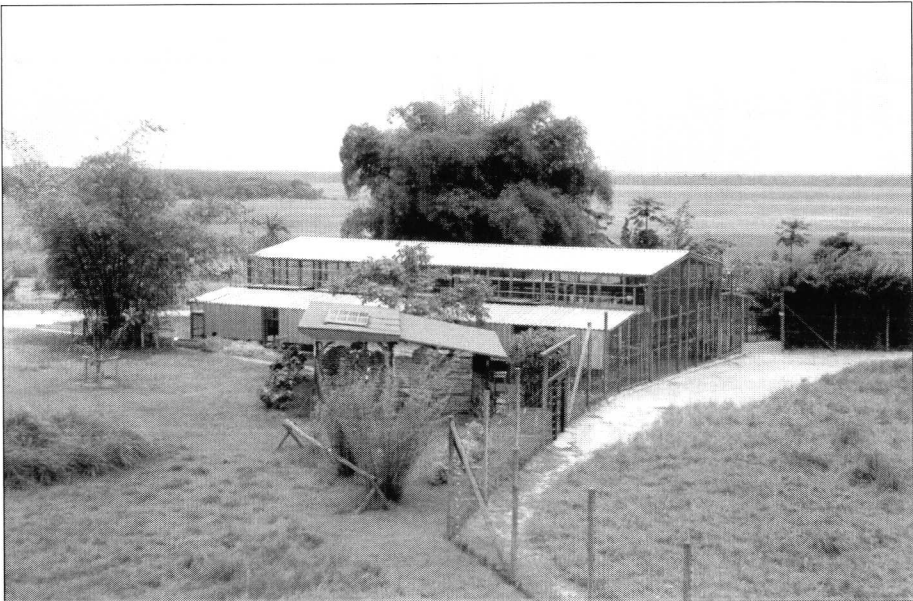
L'Institut Jane Goodall, du nom de sa créatrice, la célèbre primatologue et pionnière de l'étude des chimpanzés sauvages en Tanzanie, a son siège aux Etats-Unis. Il a mis en place de nombreux bureaux à travers le monde : Canada, Europe, Asie, Afrique. Il mène une série d'actions diverses pour la protection des primates, le respect de l'environnement (programme de reforestation,...), l'éducation (sensibilisation) des enfants, la récolte de fonds et la gestion des différents sanctuaires pour chimpanzés présents sur le continent africain.

Les objectifs sont :

- Renforcer la conservation de l'habitat des primates et leur protection.
- Augmenter la prise de conscience et le soutien aux efforts concernant la relation entre les gens, leur environnement et les animaux, conduisant à un changement de comportement tendant vers un plus grand respect de chacun.
- Développer des programmes de recherche adaptés en respectant les chimpanzés et autres primates.
- Promouvoir des activités assurant le bien-être des chimpanzés, des autres primates, et des animaux en général.

1.1 République du Congo : Sanctuaire de Tchimpounga

Le sanctuaire de Tchimpounga se situe à 39 km du centre de Pointe-Noire, capitale économique du Congo-Brazzaville.



Infrastructure au sanctuaire de Tchimpounga au Congo (JGI - Congo) : dortoirs et enclos.
Equipment at the Tchimpounga Sanctuary (Rep. Congo, JGI - Congo) : dormitory and enclosure

¹ <http://www.janegoodall.org>

Il s'étend sur environ une centaine d'hectares, dans un paysage en mosaïque de forêt et de savane ainsi que de plantations d'eucalyptus. Actuellement, il est inclus dans la réserve de Tchimpounga, créée en 1999 et gérée conjointement par le Ministère Congolais des Eaux et Forêts et l'Institut Jane Goodall-UK (<http://www.janegoodall.org.uk>).

Aujourd'hui, après presque dix ans d'existence, la population de chimpanzés, enfants et adultes, frise la centaine d'individus, originaires pour la plupart de la République du Congo, toutes régions confondues.

1.2 Tanzanie : Kitwe Point Sanctuary (Kigoma)

En 1994, les chimpanzés introduits illégalement depuis la République Démocratique du Congo (RDC) ont été confisqués par les autorités tanzaniennes. Ils ont été confiés aux soins du JGI, d'abord dans des installations temporaires de Aqua Lodge à Kigoma, avant d'être transférés au sanctuaire de Kitwe Point. Celui-ci, qui abrite 3 chimpanzés, est établi depuis fin 1995 et est situé sur une presqu'île de 2,4 ha sur le lac Tanganyika. Il est inclus dans une réserve de 120 ha. Le Parc National de Gombe se trouve à quelque 20 kilomètres du sanctuaire.

1.3 Ouganda : Ngamba Island, Lake Victoria Sanctuary ²

En octobre 1998, 19 chimpanzés du sanctuaire d'Isinga (Lake Edward Sanctuary) et de l'*Uganda Wildlife Education Center* à Entebbe (anciennement le zoo d'Entebbe et sanctuaire d'origine toujours en activité) ont été transférés sur une île plus vaste du Lac Victoria : l'île Ngamba, de 45 ha. Ce sanctuaire dispose d'infrastructures pour l'accueil de touristes et de volontaires.

En avril 2002, la population de chimpanzés atteint 34 individus et l'île de Ngamba est à saturation.

L'établissement d'un nouveau sanctuaire sur une île voisine, Nsadzi, est actuellement en projet.

Ngamba est géré par le *Chimpanzee Sanctuary and Wildlife Conservation Trust*³ dont les membres sont : *Born Free Foundation*, *International Fund for Animal Welfare*, *l'Institut Jane Goodall*, *Taronga Zoo* et le *Uganda Wildlife Education Center*.

1.4 Kenya : Sweetwaters Sanctuary (Nanyuki)

Le sanctuaire de 85 ha fut construit en 1993 et est situé au sein de la *Sweetwaters Game Reserve* (+/- 9000 ha). La majorité des chimpanzés (total : 25) proviennent du Burundi après avoir été évacués du centre géré par JGI lors de la guerre civile en 1994.

Les chimpanzés vivent aujourd'hui en deux grands groupes et quelques nouveaux orphelins ont été introduits par après.

² site de l'Institut Jane Goodall mais aussi de Born Free Foundation: <http://www.bornfree.org.uk>

³ CSWCT : <http://www.chimpisland.org> et <http://wildnet africa.com/wildlifene ws/2002/01/2031.html> (projet île Nsadzi)

1.5 Afrique du Sud : David Greybeard Sanctuary ⁴

JGI – South Africa fut fondé en 1997 et est basé à Johannesburg. L'Institut Jane Goodall a comme projet d'établir un sanctuaire pour chimpanzés non-désirés (par exemple des anciens animaux de compagnie dont les propriétaires se sont lassés) ou d'autres en provenance de divers pays d'Afrique Centrale, l'Angola notamment.

Le but de ce sanctuaire est évidemment d'offrir de meilleures conditions de vie aux chimpanzés mais surtout de servir de centre éducatif et d'accueil de visiteurs, ceux-ci étant censés assurer une ressource financière disponible pour les autres sanctuaires. Il y a actuellement 7 chimpanzés au sanctuaire, créé au cours de l'année 2000.

2. Tacaguma au Sierra Leone ⁵

Ce sanctuaire abrite actuellement 52 chimpanzés orphelins et est situé à Regent Town, non loin de Freetown (*Western Area Forest Reserve*). Il est financé par la *World Society for the Protection of Animals* (WSPA).

3. Limbe Wildlife Center au Cameroun (LWC) ⁶

Ce centre, créé en 1993, accueille non seulement des chimpanzés (31) mais également des gorilles de plaine (8), des mandrills (21), des babouins (6) et d'autres espèces de singes à queue.

Le LWC se considère comme site d'accueil et de réhabilitation pour animaux orphelins, tous saisis par les autorités camerounaises, mais aussi et surtout comme centre éducatif par l'accueil de nombreux visiteurs.

Dans une publication, les responsables mettent en évidence l'importance croissante des coûts salariaux et des investissements liés aux infrastructures (enclos électrifiés, maintenance, etc,...), rappelant qu'ils fonctionnent essentiellement grâce à la générosité des gens et aux dons d'associations telles que IPPL : *International Primate Protection League*, son principal soutien.

4. Pandrillus : Drill Rehabilitation and Breeding Center au Nigeria ⁷

Ce sanctuaire est établi depuis 1991 au Nigeria (*Cross River State*) et, bien que dédié à la protection du drill, il prend soin également de 16 chimpanzés (tous confisqués par les autorités et confiés par celles-ci au sanctuaire).

⁴ <http://www.janegoodall.org.za>

⁵ Voir site de International Primate Protection League : <http://www.ippl.org> et WSPA : <http://www.wspa.org.uk>

⁶ Limbe Wildlife Center : <http://www.limbewildlife.org>

⁷ Pandrillus gère à la fois le *Limbe Wildlife Center* au Cameroun et le *Drill Rehabilitation and Breeding Center* au Nigeria. <http://www.pandrillus.de> et aussi <http://members.tripod.com/~KingRhythm/id111.htm>

5. Sanaga Young Chimpanzee Rescue Center au Cameroun ⁸

Ce sanctuaire fut construit par *In Defense of Animals* (IDA-Africa) dans une province centrale du Cameroun (Sanaga).

Il prend en charge 5 chimpanzés adultes qui passèrent toute leur vie enchaînés et qui vivent maintenant (depuis 1999) en groupe dans une portion de forêt clôturée de 2ha. De plus, il accueille également des chimpanzés orphelins. Actuellement, il y a 21 chimpanzés au sanctuaire.

6. Sanctuaire au Zoo de Yaounde et the Michael Gorilla Sanctuary au Cameroun ⁹

Le zoo de Bristol en Grande Bretagne collabore avec le *Cameroon Wildlife Aid Fund* (CWAF) dans la création et la gestion d'un sanctuaire au zoo de Yaounde qui abrite des chimpanzés (25) mais également des gorillons (5) et autres singes.

En 2001, le projet a transféré les pensionnaires dans de nouveaux enclos forestiers dans le parc national de Mefou (*the Michael Gorilla Sanctuary*) et a pour but d'y établir le *Cameroon Forest Wildlife Conservation Center*.

7. Centre de Conservation pour Chimpanzés en Guinée (C.C.C.) ¹⁰

Le centre C.C.C. est géré par *Project Primate, Inc.* et est situé dans un parc national à 10 heures de route de Conakry, dans le parc du Haut Niger. Il héberge 31 chimpanzés et fut établi fin 1996.

8. Chimfunshi Wildlife Orphanage : David et Sheila Siddle en Zambie ¹¹

Ce refuge abrite, sur 12 ha, 84 chimpanzés, la plupart victimes des braconniers et confisqués par les autorités zambiennes ainsi qu'une variété d'animaux exotiques, tous non-désirés. Il fut créé en 1983 et depuis 1991, 19 chimpanzés y sont nés. En avril 2000, deux nouveaux enclos de 200 ha ont été construits afin d'offrir plus d'espace et un environnement naturel aux chimpanzés.

D'autre part, le *Chimfunshi Education Center* fut créé afin d'accueillir des groupes scolaires (système de "classe verte") avec une bibliothèque, des salles de conférence et des dortoirs.

9. HELP : Habitat Ecologique et Liberté des Primates, République du Congo ¹²

Ce projet est né d'une initiative privée et, jusqu'en 1991, la responsable accueillait 20 chimpanzés orphelins dans son domicile à Pointe-Noire. La situation ne pouvant perdurer, elle se constitua en association (association

⁸ <http://www.ida-africa.org>

⁹ <http://www.bristolzoo.org.uk/cameroon/index.html> et <http://www.cwaf.org>

¹⁰ Project Primate, Inc. <http://www.projectprimate.org>

¹¹ <http://www.chimfunshi.org.za>

¹² <http://www.help-primates.org>

HELP) et par la suite en ONG congolaise, et obtint l'autorisation des Eaux et Forêts de transférer les chimpanzés sur 3 îles de la lagune de Konkouati à 173 kms de la ville. Outre les petits confisqués, une des îles abrite un groupe d'adultes issus du zoo de Pointe-Noire.

Les saisies continuèrent et le nombre de pensionnaires atteignait quasi la cinquantaine en 1996, date où débutèrent les premiers lâchers en milieu naturel sur un site préalablement expertisé (depuis cette date, HELP n'accepte plus de nouveaux orphelins). Le but ultime du projet est de remettre les chimpanzés en liberté totale, après avoir vécu en groupes sociaux en semi-liberté sur les îles où les contacts avec les humains ont été progressivement limités.

A l'heure actuelle, bien que l'expérience soit récente, les différents lâchers semblent couronnés de succès et on peut afficher un bilan globalement positif, malgré quelques décès survenus, principalement de mâles. Sur les 35 chimpanzés remis en liberté depuis le début de l'expérience en 1996, 24 sont toujours en vie et observés régulièrement.



Projet HELP, Congo. En route avec un groupe de petits chimpanzés vers la forêt.
HELP - Project, Congo. On the way to the forest with a group of young chimpanzees

10. Chimpanzee Rehabilitation Project, Baboon Island en Gambie ^{® 13}

Ce projet est une organisation privée qui procure un environnement naturel à des chimpanzés (la plupart arrivés orphelins en bas âge) issus du commerce illégal et confisqués par les autorités gambiennes. Il est connu comme le plus ancien projet de réhabilitation de chimpanzés en Afrique (1969). Situé à environ 300 kms de Banjul, le Parc National de la Rivière Gambie fut officialisé en 1978, il se compose de 5 îles pour une surface totale de 585 ha.

¹³ <http://www.chimprehab.com>

[®] Projet de réintroduction en milieu naturel

Depuis 1982, il abrite le *Chimpanzee Rehabilitation Project* (CRP) et actuellement 63 chimpanzés vivent sur les trois îles les plus larges du Parc, à la fois les chimpanzés recueillis au début du projet et ceux nés de ces derniers sur place (il y a une troisième génération depuis peu).

Initialement créé par Stella Marsden-Brewer (BREWER S., 1979), le projet a ensuite été rejoint par Janis Carter et une célèbre chimpanzé : Lucy, qui avait appris le langage des signes (Lucy a été l'élève des psychothérapeutes Maurice et Jane Temerlin et élevée dans un environnement humain) dans le cadre d'une expérience américaine (TEMERLIN M.K., 1975).

Deux groupes de chimpanzés avaient été constitués et vivaient séparés jusqu'en 1982, date où ils ont ensuite fusionné en une seule communauté.

Devenu en 2000 le *Chimpanzee Rehabilitation Trust*, le projet a développé un programme éducatif proposé aux écoles et aux villages, basé sur les similarités entre chimpanzés et humains et présente les menaces qui pèsent sur les premiers. Le but du projet est de prendre soin des chimpanzés, de les protéger et de faire en sorte qu'ils soient autosuffisants ; le tourisme est donc très limité.

11. Sanctuary of Konklobi Island (Lac Volta) au Ghana ¹⁴

Friends of Animals et ensuite *Primarily Primates Inc.*, ont eu le projet de créer un sanctuaire, sur une île de 65 ha, destiné à l'accueil de chimpanzés, à la fois en provenance des Etats-Unis (zoos et laboratoires) mais aussi des orphelins confisqués.

Suite à des problèmes internes au Ghana, le projet est actuellement abandonné.



1994. Gorillon au zoo de Brazzaville (Rép. Congo). Projet P.P.G.
1994, *Project PPG - Congo. Young gorilla at the zoo of Brazzaville*

¹⁴ *Primarily Primates Inc.* : <http://www.primarilyprimates.org> et *Friends of Animals* : <http://www.friendsofanimals.org>

B. Les sanctuaires pour gorilles de plaine et bonobos

1. Les gorilles de plaine :

Projet Protection des Gorilles (PPG) au Congo et au Gabon ^{15 16}

Ce projet de défense des gorilles de plaine gère deux programmes de réintroduction en milieu naturel : le premier (sanctuaire de Lésio Louna) dans la réserve de la Léfini en République du Congo et le second à Mpassa au Gabon.

Comme dans le cas du chimpanzé, le gorille de plaine est victime du commerce de viande de brousse et de nombreux orphelins sont saisis par les autorités des Eaux et Forêts. Ils sont alors confiés à des centres tels que celui du PPG.

En 1988, le premier orphelinat était basé au zoo de Brazzaville et financé par Lord Aspinall, milliardaire anglais passionné de gorilles. Par la suite, en 1993, le projet déménagea au sanctuaire de Lesio-Louna, dans la Réserve de Faune de La Lefini à ± 250 kms de Brazzaville.

Les principes de gestion sont semblables à ceux des centres pour chimpanzés. Le groupe des plus petits est pris en charge par l'équipe (mère de substitution et balades en forêt) et il existe aussi deux groupes réintroduits en forêt et indépendants (composés de gorilles adolescents et subadultes, qui sont les premiers orphelins récupérés au zoo de Brazzaville), qui sont suivis par des équipes d'écoguides. Il y a au total 22 gorilles, et de nouveaux bébés sont arrivés récemment (comm.pers.).

Certains problèmes surviennent néanmoins avec la population locale car le sanctuaire est situé dans une zone peuplée et l'on peut toujours craindre des rencontres entre gorilles et villageois.

Par ailleurs, il existe un deuxième sanctuaire pour gorilles au Gabon, dans la Réserve de Mpassa. Ce site convient mieux car il est plus isolé ; de plus, il est riche en faune sauvage. Il abrite 11 orphelins (les 4 premiers arrivèrent en 1998) ainsi que deux jeunes mâles nés en captivité à Howletts en Angleterre et qui expérimentent la vie en liberté.

Relativement au chimpanzé, le nombre d'orphelins saisis et qui arrivent vivants dans un centre est très inférieur pour le gorille. Il semble que cela soit dû non au commerce de viande de brousse dont l'impact sur les deux espèces est le même mais plutôt au caractère du gorille dont très peu survivent aux conditions de capture et de détention, contrairement au chimpanzé qui résiste davantage. Par ailleurs, le gorille n'étant pas utilisé pour des recherches médicales, la demande en animaux vivants est moindre pour le gorille que pour le chimpanzé.

Mis à part ces deux centres totalement dédiés au gorille de plaine, quelques individus ont été recueillis dans d'autres sanctuaires pour chimpanzés, au Cameroun notamment (projet CWF et au Limbe Wildlife Center).

¹⁵ Voir site de Howletts and Port Lymphe : <http://www.howletts.net/index.html>

Howletts est une colonie d'élevage de gorilles de plaine située dans le Kent en Angleterre et qui compte 63 individus. Le but est de développer la colonie et de remettre en liberté des sujets nés en captivité.

¹⁶ Voir le National Geographic France, vol. 2.2 n°5 (février 2000)

2. Les Bonobos :

Le sanctuaire " Lola ya Bonobo " - Sanctuaire des bonobos de Kinshasa (RDC), des Amis des Animaux du Congo (A.A.C.) ¹⁷

Le seul sanctuaire pour bonobos orphelins est situé au sein du campus universitaire à Kinshasa en République Démocratique du Congo.

Le sanctuaire-Nursery est géré par un particulier et héberge actuellement 20 bonobos, dont l'âge varie de 18 mois à 8 ans. Ces derniers ont tous été confisqués par les autorités congolaises et proviennent indirectement du commerce de viande de brousse ou de saisies auprès de privés.

L'approche du travail est relativement semblable à celle concernant les chimpanzés (importance des liens sociaux, mères de substitution,...) mais la part du budget consacré aux soins de santé est beaucoup plus importante (comm.pers.). Les bonobos sont très fragiles des voies respiratoires et, au moindre signe de maladie, toute la colonie doit être traitée.

La seconde étape du projet, en cours de préparation, est la création d'un Grand Sanctuaire, où les bonobos devenus adultes et subadultes pourront vivre en semi-liberté tout en permettant la continuation des programmes éducatifs et de recherches éthologiques. Interrompus par la guerre en 1998, les pourparlers reprennent et un site favorable a été identifié dans le parc du Mont Ngaliema.

La troisième phase du projet, une fois la paix restaurée, serait la réintroduction du bonobo *in situ*, dans son biotope d'origine par la création d'une réserve naturelle dans la région du Bandundu (à Kikongo).



2000. Deux bébés bonobos au zoo de Brazzaville avant leur transfert vers Kinshasa et le sanctuaire «Lola ya Bonobo».

2000. *Two bonobos babies at the Brazzaville zoo before being transferred to the «Lola ya Bonobo» sanctuary in Kinshasa*

¹⁷ Voir site <http://www.bonoboducongo.free.fr>

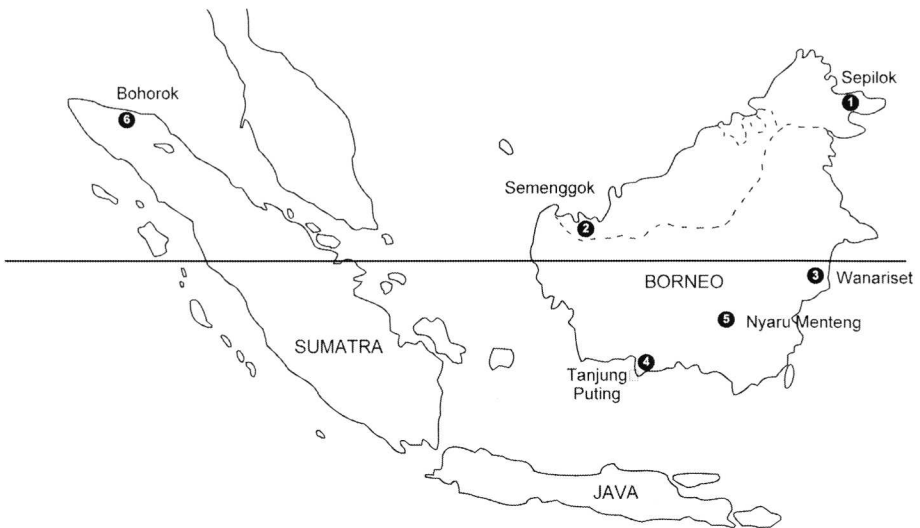
C. Les sanctuaires pour orangs-outans ¹⁸

La plupart des projets relatifs aux orangs-outans concernent des orphelins saisis par les autorités locales, qui sont progressivement réadaptés à la vie sauvage. Il s'agit donc uniquement de programme de réintroduction. C'est essentiellement le trafic illégal d'animaux vivants voués à être vendus comme animal de compagnie qui menacent les orangs-outans. Notons qu'en Malaisie, l'orang-outan est protégé intégralement depuis 1963.

La plus grande menace qui pèse actuellement sur cette espèce est la disparition rapide de son habitat.

Le programme de réhabilitation comporte les étapes successives de quarantaine (vu l'état de santé déplorable dans lequel ils arrivent), nursery, plate-forme de nourrissage (semi-liberté où l'apprentissage et la socialisation jouent un rôle primordial) et remise en liberté en forêt selon l'âge, la santé, les capacités de socialisation et aptitudes individuelles. Le bilan peut être considéré comme positif car d'anciens orphelins devenus adultes aujourd'hui ont élevé une progéniture avec succès et dans leur habitat naturel.

Certains projets ont développé un volet tourisme de vision, essentiel à la récolte de fonds.



carte reprise d'après le site http://www.yorku.ca/arusson/rehab_sites.htm

Sites de réhabilitation pour orangs-outans

Orang-utan rehabilitation sites

¹⁸ Voir site de Orangutan Foundation International <http://www.orangutan.org>
Voir aussi <http://www.yorku.ca/arusson/rehabsites.htm>

1. Pusat Pemulihan Orang-Utan Rehabilitation Center ou Sepilok Orang-Utan Rehabilitation Center, Etat du Sabah (Malaisie) ¹⁹

Ce centre, le seul dans l'état du Sabah et le premier des centres de réhabilitation (1964), prend soin d'orangs-outans orphelins et confisqués. Il s'est aussi développé en une structure d'accueil pour touristes et est adjacent à la réserve de Sepilok (43km²), où évoluent à la fois une quarantaine d'orangs-outans réhabilités ainsi qu'un même nombre de conspécifiques sauvages (chiffres de 1989).

2. Semenggok Wildlife Rehabilitation Center, Sarawak (Malaisie)

Ce centre s'est ouvert en 1975 et était initialement dédié aux gibbons. Il jouxte la Réserve forestière de Semenggok (640 ha) mais est limité dans ses capacités de réintroduction d'orangs-outans par la trop petite taille de la réserve et la proximité de populations humaines. En 1993, une vingtaine d'orangs-outans vivait à Semenggok. Aujourd'hui, il est impossible de réintroduire de nouveaux individus sans risque d'une compétition accrue entre eux pour les ressources et de dégâts dans les cultures voisines, ce qui ruinerait l'efficacité du programme.

3. Wanariset Orang-utan Reintroduction Project, Kalimantan Est, Borneo (Indonésie) ²⁰

La station de Wanariset est une station de recherche en foresterie tropicale qui inclut depuis 1991 un centre de recherche et de réintroduction d'orangs-outans.

Ce centre prend soin des jeunes orangs-outans confisqués et les prépare à être réintroduits dans leur environnement naturel (dans deux sites : Sungai Wain et Gunung Meratus). Il est associé à un vaste programme d'éducation et de recherche sur les populations d'orangs-outans sauvages (recensement, écologie, etc,...). Le projet emploie plus de 100 locaux et a en charge 330 orangs-outans (!) Voici ce que dit, en 2000, le Dr Willie Smits, responsable de ce centre (comm. pers.): *" In Indonesia, the law says you can either kill an illegal baby on the spot, release it back to the wild (no longer allowed because we now know they carry virtually all human diseases having been with people), or bring it to a center to be prepared for life in the wild.*

Therefore we have the center. To do law enforcement. Also we use the project as a mean of conveying our conservation message to the people living close to forests with wild orang-utans. We use the release sites to protect new and larger tracts of forest for the orang-utans. So it has its benefits. On the other hand it is very expensive and I rather use the money to do more in situ conservation work. As long as we still have orang-utans at the center, I see it as a failure on our side to save the wild ones."

¹⁹ Voir site <http://www.pbs.org/wnet/nature/orangutans/saving.html> et <http://www.jaring.my/sts/sepilok.htm>

²⁰ Voir site internet de The Balikpapan Orangutan Society : <http://www.redcube.nl/bos/what/html>

4. Tanjung Puting National Park, Kalimantan, Borneo (Indonésie) ²¹

Le parc national de Tanjung Puting est la plus grande aire protégée du Kalimantan et couvre environ 3000 km². Il abrite encore une population importante d'orangs-outans sauvages.

Le camp Leakey, établi par Biruté Galdikas pour l'étude des orangs-outans sauvages, était également la base d'un centre de réhabilitation depuis 1971 jusqu'au début des années 1990 (GALDIKAS, 1997).

Par la suite (surpopulation à la fois d'orangs-outans et de touristes), deux nouveaux sites de réintroduction ont été ouverts en 1991 : Tanjung Harapan et Pondok Tandui.

En 1998, la Orangutan Foundation International (OFI, dont B.Galdikas est la présidente) a ouvert un nouveau centre d'accueil non loin du camp Leakey : le *Orangutan Care Center and Quarantine (OCC&Q)*, dont le nombre de pensionnaires atteint 120.

5. Nyaru Menteng Orang-utan Rehabilitation Center, Kalimantan, Borneo (Indonésie) ²²

Pour faire face à l'arrivée massive d'orphelins après les feux dévastateurs de 1997-98, un troisième site a été ouvert en 1999 dans la même région (Kalimantan, mais hors du parc de Tanjung Puting), dans l'arboretum de Nyaru Menteng (62,5 ha).

Après confiscation, les orangs-outans passent par une période de quarantaine, puis sont répartis selon leur âge pour une étape de socialisation dont la dernière phase est le placement en liberté totale sur une île. Le but ultime du projet est de remettre les orangs-outans en liberté dans des zones protégées.

6. Bohorok Rehabilitation Center, Bukit Lawang, Sumatra (Indonésie) ²³

Ce centre est établi à Sumatra depuis 1973, dans le Gunung Leuser National Park (8000 km²).

Il est issu, après translocation des pensionnaires, d'un premier centre de réhabilitation (Kétambe) établi depuis 1971 dans le secteur ouest du parc national. Il a en charge actuellement 43 jeunes orangs-outans, anciens animaux de compagnie, libres de circuler dans la forêt avoisinante. Toutefois, le centre n'accueille plus d'orphelins depuis 1996. Depuis 1973, un total de 212 orangs-outans a été réintroduit. Bohorok a développé un volet éducatif en 1982, et est devenu aujourd'hui plutôt un endroit pour du tourisme de vision qu'un centre de réhabilitation à proprement parler.

Il ne fonctionne plus comme projet de réintroduction car la zone est saturée en orangs-outans (et en touristes) et le projet ne répond plus vraiment aux conditions et standards pour une telle entreprise.

²¹ Voir site de OFI : Orang-utan Foundation International
<http://www.orangutan.org/projects/carecenter.php>

²² Voir site <http://www.savetheorangutan.org.uk>

²³ Voir site <http://www.orangutans-sos.org/bohorok.html>

II. Discussion s'inscrivant dans la problématique de conservation *in situ* de l'espèce, dans son aire de distribution actuelle.

Quelle est la source des bébés ?

En plus des sujets qui étaient des animaux de compagnie (“ *ex-pets* ”) et qui ont fait l’objet de saisies administratives, les orphelins confisqués par les autorités nationales ont pour la plupart le même parcours tragique : tous sont des sous-produits du commerce (lucratif et bien organisé) de viande de brousse, et arrivent généralement dans un état déplorable tant physique que psychologique.

Ces animaux vivants se retrouvent sur les marchés en attente d’un acheteur ; si la transaction se fait, cela permet au vendeur d’accroître ses revenus de manière appréciable, surtout dans un pays où les moyens de subsistance sont très bas.

De nombreux auteurs ²⁴ (*The Bushmeat Crisis Task Force* et ROSE A.L., 1998) mettent en cause ce commerce dommageable non seulement pour la faune sauvage mais également pour les populations locales qui dépendent entièrement de la forêt pour leur subsistance. Les armes utilisées et les quantités prélevées ne le sont pas dans le cadre d’une chasse traditionnelle, elles subissent donc la concurrence de ce type de commerce et entrent en conflit avec les chasseurs immigrants.

Ces auteurs mettent aussi en cause, entre autre, les grandes compagnies forestières qui exploitent et ouvrent l’accès à des zones jusque là reculées et préservées et dont le personnel effectue le transport de viande en toute impunité ou qui prélève sur place de quoi subvenir à leurs besoins (du moins, en partie).

Que faire de ces orphelins qui ont survécu et qui ont été confisqués en respect des lois locales en matière de faune ?

Ils ne peuvent être remis en liberté, car même si le lieu de capture est connu, il y a de fortes chances pour que la mère ait été tuée, sans quoi, elle n’aurait pas abandonné son enfant, fait rarissime.

D’autre part, les petits pongidés vivent en contact étroit avec leur mère jusqu’à l’âge de 5 ans environ (âge approximatif du sevrage) et apprennent avec elle une grande part de leurs comportements. Sans cette attention particulière, les enfants des “ grands singes ” sont voués à une mort certaine.

Faut-il alors — et pour autant — opter pour la solution radicale et fataliste de l’euthanasie ?

Le sujet étant controversé et la décision étant difficilement acceptable, les orphelins se trouvent ainsi confiés à ce type de sanctuaire, où ils sont soignés par les hommes et où ils grandissent avec leurs congénères dans des conditions le plus proche possible des conditions naturelles (contact avec une mère de

²⁴ Sujet Bushmeat : voir les sites : <http://www.bushmeat.net> et <http://www.bushmeat.org> (*Bushmeat Crisis Task Force*)

substitution, vie sociale avec d'autres conspécifiques en forêt,...).

Il va de soi que les animaux confiés par les autorités doivent disposer de documents officiels de saisie (une procédure officielle de confiscation par les autorités compétentes doit exister). Aucun animal ne peut avoir été acheté par les responsables du sanctuaire ni avoir été l'objet de compensations financières, car cela contribuerait de manière insidieuse à soutenir le commerce illégal, et donnerait du centre l'image erronée d'un acheteur (et donc d'un demandeur).

Sauvetage d'individus ou sauvegarde de l'espèce ?

La problématique des sanctuaires et la manière dont elle sera abordée - définition, rôle, impact,...- dépend de la manière dont on réfléchit : soit en terme d'individu, soit en terme d'espèce.

Les deux options sont valables, mais elles impliquent des raisonnements différents.

Du point de vue de l'individu, les sanctuaires sont bien souvent animés par des intentions humanitaires devant des animaux en détresse tant physique que morale. L'aspect émotionnel joue ainsi un rôle essentiel, et ce d'autant plus lorsqu'il s'agit de grands singes (rappelons que nous partageons environ 95% de notre patrimoine génétique avec eux). C'est d'ailleurs un facteur important dans la sensibilisation du grand public et dans l'indispensable récolte de fonds nécessaires au maintien des sanctuaires. Beaucoup fonctionnent grâce aux généreux donateurs et au soutien (campagnes, sponsors, mécénat,...) de nombreuses associations de défense des animaux.

Il s'agit donc d'agir en réponse à une situation d'urgence et d'offrir un refuge et des soins aux orphelins qui sinon, connaîtraient, sans aucun doute, une fin tragique.

Du point de vue spécifique : cela dépendra des objectifs, des buts et de la méthodologie de travail propre à chaque projet, mais également des conditions locales (par exemple, les politiques de conservation de la faune) et du pays où le sanctuaire est installé.

Recueillir des orphelins nécessite une politique d'action et des financements à long terme : l'investissement " parental de substitution " est long, et nécessite des moyens en conséquence, qu'il s'agisse des traitements (parfois lourds) et des soins quotidiens, ou de la durée de prise en charge de ces orphelins qui se compte en dizaine d'années.

Rappelons ici que chez les primates, de nombreux comportements (de socialisation, alimentaire, etc,...) sont acquis au cours du développement de l'enfant, notamment grâce à la relation privilégiée qu'il entretient avec sa mère durant ses 5 premières années de vie.

Rompre précocement le lien mère-enfant entraîne de graves troubles psychologiques chez le petit, comme l'ont démontré les expériences de privation sociale et d'isolement réalisées par HARLOW chez le macaque rhésus (HARLOW, 1972), et compromet également son intégration et sa survie dans le groupe par manque d'une socialisation et d'un apprentissage adéquats. Devenir parent de substitution d'un petit pongidé, sans l'humaniser à outrance, requiert une bonne connaissance du comportement naturel de l'espèce et des années " d'éducation ".

Mais quelques individus sauvés - évoluant dans un milieu naturel mais toutefois d'étendue limitée - peuvent-ils quelque chose, en termes d'effectif et de renforcement de la population, pour les représentants sauvages de leur espèce? Seuls les programmes de réintroduction pourront apporter quelque chose en ce sens, malgré les nombreuses difficultés, conditions préalables et précautions indispensables à la réalisation d'un tel projet.

Il semble que les différentes tentatives faites en Asie concernant les orangs-outans soient couronnées de succès : de nombreux ex-captifs et orphelins, devenus adultes, ont élevé avec succès une progéniture en milieu naturel.

Concernant le chimpanzé, l'expérience nous semble trop neuve pour en tirer des conclusions et des affirmations. Toutefois, en Gambie, le *Chimpanzee Rehabilitation Project* suit trois générations de chimpanzés (63 au total) occupant trois îles dans le *River Gambia National Park*, dont la première lignée parentale est constituée des premiers orphelins et autres chimpanzés maltraités recueillis.

Quant au projet HELP, en République du Congo, il présente pour le moment un bilan jugé positif des premiers lâchers en milieu naturel : les chimpanzés réintroduits, qui ont grandi ensemble, ont recréé une structure sociale et se sont très bien réadaptés à un environnement naturel. Certaines femelles fréquentent même temporairement les groupes de chimpanzés "sauvages". S'ils se reproduisent, et surtout s'ils sont capables d'élever leur progéniture, on pourra qualifier l'expérience de succès et dire qu'elle contribue à la sauvegarde de l'espèce par un renforcement de la population au sens large et du génome "chimpanzé" en général.

La disparité de "succès" entre ces deux espèces (orang-outan et chimpanzé) tient dans les différences de leur système social : les orangs-outans sont solitaires et moins agressifs, comparativement aux chimpanzés, territoriaux et très hostiles aux intrus (excepté envers les femelles).

Dans le cadre des réintroductions en milieu naturel, une autre remarque s'impose ici en faisant référence à la notion de culture chez le chimpanzé. Outre le fait qu'il existe trois sous-espèces de chimpanzés (*Pan troglodytes verus*, *Pan troglodytes troglodytes* et *Pan troglodytes schweinfurthii*, respectivement en Afrique de l'Ouest, Centrale et de l'Est), on ne conteste plus aujourd'hui qu'au sein d'une même sous-espèce, des traditions culturelles existent entre populations voisines, pas toujours très éloignées géographiquement l'une de l'autre et pourtant bien distinctes à ce niveau (WRANGHAM et al., 1996, MATSUZAWA et al., 2001).

On peut se demander alors, en suivant une logique d'authenticité culturelle, si "mélanger" des animaux d'origine culturelle différente est approprié et si, une fois remis en liberté, cela ne constitue pas une "pollution" de la culture autochtone du lieu de réintroduction.

Subsiste alors une interrogation : quel est le plus important ? Le génome chimpanzé dans sa globalité qui risque de disparaître ou le respect de la "pureté" culturelle des populations restantes ?

Comment alors, dans le cas où les réintroductions en milieu naturel ne sont pas envisagées ni envisageables eu égard aux nombreux prérequis, ces chimpanzés en liberté limitée et surveillée, qui ne peuvent donc pas contribuer à un renfor-

cement de la population sauvage en terme d'effectif, peuvent-ils “ servir ” la cause sauvage ?

C'est là alors que se situe toute l'importance du rôle éducatif et de sensibilisation des populations et autorités locales (et autres, les donateurs notamment) que peuvent et doivent jouer les sanctuaires.

Les grands singes qui y vivent doivent être les “ porte-parole ” * de leurs conspécifiques sauvages et “ plaider leur cause ”, en popularisant leurs traits communs avec l'homme et mettant en évidence les menaces qui pèsent sur eux de par l'homme (déforestation et disparition de l'habitat, commerce de viande de brousse,...) et la diminution inquiétante de leur nombre. D'ailleurs, la plupart des sanctuaires s'impliquent dans des programmes de conservation et de recherches scientifiques.

D'autre part, il s'agit aussi d'un patrimoine du pays à préserver et d'amener à une prise de conscience de la population sur la nécessité de sauvegarder les ressources du milieu.

L'accueil de visiteurs permet aussi de récolter des fonds car ces sanctuaires consacrent des budgets élevés aux soins des pensionnaires. Rappelons qu'un pongidé peut vivre 50 ans et que l'afflux d'orphelins est quasi continu ! Il s'agit donc de mener une politique financière et de gestion à long terme.

La plupart des sanctuaires fonctionnent grâce au soutien financier de diverses organisations internationales œuvrant d'une manière générale pour le bien-être des animaux et qui constituent leurs donateurs principaux (campagne médiatique, actions diverses pour obtenir des fonds). Ils font également appel au volontariat, en accueillant des bénévoles désireux de consacrer leur temps et leur énergie à la cause des grands singes.

Comment faire pour stopper l'arrivée de nouveaux bébés ?

Est-il possible de résoudre le problème à la source ?

Nous soulignerons l'importance d'une collaboration étroite entre le sanctuaire et les autorités locales, entre autres les différents responsables des Eaux et Forêts, mais également tous les autres acteurs du domaine de la préservation (ou de l'exploitation) des ressources naturelles (ONG locales et/ou internationales, projet de développement, exploitants forestiers,...).

* Extrait de R.W. WRANGHAM, Chimpanzee Cultures, postscript de Jane GOODALL (p 403)
(...)Is it appropriate to spend relatively large amounts of money on a few captive individuals ? Would it be more appropriate to use the funding for conservation projects ? If the answers to those two questions are no and yes respectively, which is the view of many conservation organizations, how should we resolve the problem posed by the many orphan chimpanzees – those confiscated by government officials and those who were once pets ? Should they be allowed to die for lack of proper care ? Or be humanely killed ?

There are three reasons why I believe that sanctuaries are justified. First, the sanctuaries can play an important role in education. Second, managed correctly, sanctuaries should bring in tourist money so that not only will they become self-supporting, but additionally they will help to boost the economy of the local people. Third, it is important to try to care for abandoned chimpanzees on ethical grounds.

Ce problème est multifactoriel et concerne de nombreux intervenants et une collaboration révélera tout le potentiel d'un sanctuaire voué au premier abord à n'être qu'un orphelinat.

Si on dépasse le fait de prendre soin d'un bébé et que l'on se pose la question de son origine et du pourquoi, on aborde un problème aux composantes multiples.

De nombreuses questions émergent alors et à titre d'exemple :

Pourquoi y a-t-il toujours des arrivages de nouveaux bébés ? Que font les responsables des Eaux et Forêts ? Les gens ont-ils connaissance des lois en matière d'espèce protégée ? Les amendes sont-elles perçues ? Existe-t-il un contrôle des transports de brousse ? Depuis quand les fonctionnaires des Eaux et Forêts (n') ont-ils (pas) été payés, subissent-ils des pressions ? Quels sont les moyens (humains, matériels et financiers) dont ils disposent ? Quelle est l'importance que les autorités accordent à ce problème ?

Et les compagnies forestières ? Exercent-elles un contrôle de leurs employés ? Ont-elles des subsides pour nourrir tout leur personnel sur un chantier ? Leur accorde-t-on encore de nouvelles concessions ?

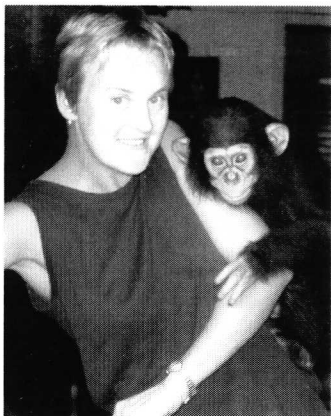
Pourquoi le commerce de viande de brousse s'est-il particulièrement développé ces dernières années alors que l'on consomme traditionnellement la viande de chimpanzé (ou autre grand singe) depuis très longtemps ? Les tabous alimentaires ont-ils changé ? Pourquoi ce commerce est-il si lucratif ? Comment est-il organisé ? Pourquoi les villes sont-elles demandeuses ? Problème d'apport en protéines ?

Quelle est la politique en matière d'élevage domestique ? en zone périurbaine ? N'est-il pas possible de trouver une solution de substitution (autres sources de revenus) au commerce de viande de brousse ?

Qui pourrait gérer un programme éducatif itinérant dans les écoles ou une émission de radio ? Existe-t-il une ONG locale qui pourrait créer et diffuser une revue sur la faune du pays ?

Quels rôles jouent les militaires dans les zones où subsistent des tensions ? Font-ils des incursions en forêt et chassent-ils ? Transportent-ils de la viande (et accessoirement des bébés singes) sous couvert de leurs véhicules ? Les conflits ont-ils désorganisés les productions des villages qui ont pratiqué la chasse plus intensivement ?

Etc....la liste n'est pas terminée... et les fronts d'action multiples.



Céline Maurois et Bouetoussa en 2000
(Stage à Tchimpounga, sanctuaire de JGI au Congo)

III. Conclusion

S'investir dans un programme de réhabilitation (et/ou de réintroduction) des grands singes est une entreprise de longue haleine et coûteuse qui dépasse la prise en charge initiale de jeunes animaux en détresse.

De nombreux aspects entrent en ligne de compte et il est essentiel de collaborer et de travailler sur plusieurs fronts, en évitant l'isolement et la focalisation sur un seul aspect. La participation des autorités locales est aussi primordiale et il va de soi que tout dépend de l'importance accordée à cette situation par les responsables politiques locaux et des moyens humains et financiers dont ils disposent.

Les sanctuaires n'ont pas des capacités d'accueil ni des fonds élastiques, et il serait étrange d'imaginer qu'il y aurait bientôt plus de représentants des grands singes dans ces établissements que dans la nature. Les effectifs actuels de chimpanzés, de gorilles de plaine et de bonobos dans les sanctuaires atteignent respectivement environ 565, 63 et 26 individus (Pasa Workshop 2002). Rappelons aussi que pour un orphelin recueilli vivant, entre 5 et 10 sont morts après la capture, sans compter les adultes.

Concernant l'orang-outan, bien qu'arrivent toujours de nouveaux orphelins et que l'espèce soit fortement menacée, tous les programmes visent une réintroduction en milieu naturel, qui s'effectue avec succès jusqu'à maintenant. Les difficultés sont d'un ordre différent (relatives à l'habitat forestier en disparition) car il n'y a pas de nécessité de maintenir définitivement des animaux en semi-liberté.

Aussi, vu l'ampleur — et ce, surtout sur le continent africain — qu'a prise le phénomène " sanctuaire " au cours de ces 10 dernières années, c'est-à-dire la multiplication de refuges et le nombre croissant de pensionnaires à gérer, il est important que tous les responsables de ces centres coopèrent et partagent leur expérience.

C'est pourquoi le *Conservation Breeding Specialist Group* (UICN) en collaboration avec le *Primate Specialist Group* (UICN) organisèrent des ateliers annuels de travail et de rencontres pour tous les responsables des sanctuaires de grands singes (4 espèces).

Concernant l'orang-outan, deux réunions (et les rapports qui suivirent) en 2001 et 2002 ont traité de la conservation, protection et réintroduction de l'espèce. Pour les grands singes africains, une première séance de travail a eu lieu à Entebbe en Ouganda en mai 2000, renouvelée en 2001 (au Cameroun) et enfin en 2002 (au Kenya). Mi-juin 2004, une nouvelle réunion est prévue en Ouganda.

Cette première réunion a abouti à la rédaction d'un " guide " pour tous les sanctuaires présentant les grandes lignes de gestion et des recommandations diverses en matière de définition du sanctuaire, de gestion, de logement des animaux, de soins, de procédures sanitaires, etc.,... (CBSG *Chimpanzee Sanctuaries : Guidelines and Management Workshop Report*, 2000).

D'autre part, et dans le même esprit, il fut proposé de créer une association de tous les sanctuaires africains sous la forme de la *Pan African Sanctuary Alliance* (PASA).

Cette alliance veut donner plus de poids et de crédibilité aux différents responsables de sanctuaires ainsi qu'aux diverses actions à mener tant sur place que de la part des sponsors. Le but est également de créer un cadre logique et défini de fonctionnement et de fournir un soutien par un réseau de collaborateurs et de personnes ressources.

Ainsi unis et animés d'une même motivation, on peut espérer alors que la situation des grands singes s'améliorera.

BIBLIOGRAPHIE

- BREWER S. (1979) — *Retour à la forêt, expérience de réinsertion en milieu naturel*. Ed. Flammarion, Paris.
- Bushmeat Crisis Task Force — Bushmeat, a wildlife crisis in west and central Africa and around the world. (" The Bushmeat Brief " document non daté disponible sur le site internet <http://www.bushmeat.org/pdf/bctfbrie.pdf>, dernière mise à jour le 25/04/2003)
- IUCN/SSC Conservation Breeding Specialist Group (2000) — Chimpanzee Sanctuaries Guidelines and Management Workshop. Uganda
- CHAMBERLAN C. et C. MAUROIS (1998) — Problématique de la réintroduction de primates captifs en milieu naturel. *Cah. Ethol.*, 18 (2) : 289-294.
- FOUTS R. (1998) — *L'école des chimpanzés*. Ed. Lattès, Paris.
- GALDIKAS B. (1997) — *Souvenirs d'Eden. Ma vie avec les orangs-outans de Bornéo*. Ed. Belfond, Paris.
- HARLOW H. (1972) — Love created - love destroyed - love regained. 13-60 in R. Chauvin : *Modèles animaux du comportement humain*. Colloques internationaux du CNRS n°198, Paris.
- IUCN/SSC Conservation Breeding Specialist Group (2001) — Orangutan Reintroduction and Protection Workshop Final Report. Wanariset-Samboja and Balikpapan, E. Kalimantan, Indonesia.
- IUCN/SSC Conservation Breeding Specialist Group (2002) — Orangutan Conservation and Reintroduction Workshop Final Report.
- LEIMAN A. et N. GHAFAR (1996) — Use, Misuse and Abuse of the Orangutan - Exploitation as a Threat or the Only Real Salvation ? in V. Taylor and N. Dunstone (Eds) : *The Exploitation of Mammal Populations*. Chapman & Hall, London. (<http://www.orangutan.org/facts/misuse.php>)
- MATSUZAWA T., BIRO D., HUMLE T., INOUE-NAKAMURA N., Tonooka R., and YAMAKOSHI G. (2001) — Emergence of culture in wild chimpanzees : education by master-apprenticeship in T. Matsuzawa : *Primate Origins of Human Cognition and Behavior*. Ed. Springer-Verlag, Tokyo.
- IUCN/SSC Conservation Breeding Specialist Group (2001) — Pan African Sanctuary Alliance (PASA) Workshop. 28th-30th May 2001. Limbe, Cameroon.
- IUCN/SSC Conservation Breeding Specialist Group (2002) — Pan African Sanctuaries Alliance (PASA) Workshop Report. 4th-7th June 2002. Mount Kenya Safari Club, Kenya.
- ROSE A. L. (1998) — Growing illegal commerce in African bushmeat destroys great apes and threatens humanity. *African Primates* 3 (1-2) : 6-12.
- TEMERLIN M.K. (1975) — Lucy : growing up human : a chimpanzee daughter in a psychotherapist's family. Palo Alto, CA : *Science and Behavior Books*.
- WRANGHAM R.W., Mc GREW W.C., de Waal F.B.M. and P.G. Heltne (1996) — *Chimpanzee Cultures*. Harvard University Press, London.